PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Séance du 21 juin 2019

14h00

Jardin du Pharo, Marseille

(Amphithéâtre GASTAUT)

PV approuvé par le Conseil Académique

en sa séance du 12 juillet 2019

Etaient présents :

Collège A
ALPHAND Véronique
BALANSARD Anne
CASSUTO Philippe
CHAUVET Sophie
CHIAPPETTA Pierre
FABBE-COSTES Nathalie
MEGE Jean-Louis
MENDEZ Ariel
MOULIN Philippe
PASQUINELLI Marcel
PAUL Thierry
PILLIERE Linda
TARDIEU Corinne
VITON Jean-Michel

Collège B
BUFFAT Christophe
COLLOMP Denis
GIREL Sylvia
KOUBITI Mohammed
LAMOUROUX Sophie
ROQUES Olivier
TORCHIO Philippe
VALERIO Eric

Collège C
BAUDRU Nicolas

Collège D

Collège E
FORESTIER Frédéric

Collège BIATSS
Karine VAN HEUMEN

Collège Usagers
Lyes BELHADJ
Kane MARLIN

Membres extérieurs
NOBILE Dominique
RENAUD Martine

Etaient représentés :

BARD Serge
BELLIER Olivier
BENESSIANO William
BONNARDEL Nathalie
BOUCRAUT Joseph
DELORGE Béatrice
DEVRED François
HEROLD Jean-François
MALJEAN-DUBOIS Sandrine
MARTIN Pierre
MEGE Jean-Louis
SICARD BENMEDJAHED Nina
TARDIF Chantal

Membres de droit

Directeur Général des Services	M. Laurent BARBIERI
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Soit 41 membres présents ou représentés

Le Président ouvre la séance à 14h00.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil académique du 09 mai 2019

Le procès-verbal du conseil académique du 09 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

II/ Création d'instituts d'établissement

1) Institut Archimède

Monsieur Godard présente ce point (cf. powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Cassuto souhaite connaitre les pays d'Afrique concernés pas le projet. Il demande également si le fait de sélectionner les meilleurs éléments ne représente pas un risque de fuite des cerveaux. Sauf si, une fois formés, ces derniers retournent en Afrique pour élever le niveau de l'enseignement supérieur.

Monsieur Godard fait savoir que le pays africain concerné est Bamako. Le projet est réfléchi pour qu'il y ait un retour des étudiants dans leur pays. Il est conscient de l'équilibre à trouver comme préconisé par le Ministère des Affaires Etrangères.

Monsieur Torchio est surpris de lire que seule l'école doctorale 184 émarge au dossier.

Monsieur Godard répond que le projet concerne principalement les collègues du CPT qui appartiennent à l'école doctorale citée. Il précise qu'il existe des interactions mathématiques – informatique avec la faculté des Sciences. Il précise que le périmètre pourra évoluer en fonction des éléments pertinents qui seront proposés.

Monsieur Koubiti souhaite revenir de façon plus globale sur les étudiants extra-communautaires. Il demande si, en cas d'augmentation des frais d'inscription, l'institut est prêt à les soutenir financièrement pour faciliter leur inscription.

Monsieur Godard pense que ce serait un non-sens d'amputer la bourse de ces étudiants pour payer des frais d'inscription très élevés. La situation actuelle est que ces frais n'ont pas subi d'augmentation à AMU.

Madame Mouret ajoute que le fait de créer un master en Afrique est aussi une manière de répondre en partie à cette question, à savoir former les étudiants chez eux pour limiter les difficultés liées aux frais d'inscription mais aussi à la fuite des cerveaux.

Madame Mendez note que, dans le document, il est question de «classes de R&D». Elle demande de quoi il s'agit.

Monsieur Godard indique que les classes de R&D sont des classes d'une semaine pendant laquelle les doctorants travaillent sur une problématique proposée par un industriel.

Monsieur Belhadj salue le travail réalisé pour créer ce projet qui répond à de nombreuses problématiques de demain. Il s'interroge sur la place des usagers au sein de cet institut.

Le Président répond qu'il a été souhaité que les modes de gouvernance soient équivalents pour l'ensemble des instituts, en sachant qu'il y aura deux piliers qui sont les facultés et les unités de recherche qui ont chacun leur représentation étudiante.

Monsieur Baudru s'étonne de l'absence, dans cet institut, de laboratoires cités dans de précédentes présentations, qui avaient également comme points saillants l'intelligence artificielle et l'imagerie.

Le Président note que l'intelligence artificielle peut être de différentes natures. Quand il est question de mathématiques-informatique il s'agit d'un devoir d'accompagner la création de l'intelligence artificielle pour les autres domaines qui vont l'utiliser.
Pour illustrer ces propos, il ajoute qu'avait été déposé dans le cadre d'un appel à projets relatif à l'intelligence artificielle un dossier où il y avait deux éléments à savoir la mobilité «transport» et «santé». Ce projet n'a pas été retenu.
Lorsqu'il était question du domaine «santé», compte-tenu de la transversalité des disciplines il convenait de s'appuyer sur les compétences d'Archimède.
La réciproque était également vraie pour le volet « transports ». Il y a des unités où la thématique était principalement axée sur la recherche dans le domaine des transports, néanmoins les collègues d'Archimède interviennent pour aider à la transformation de l'intelligence artificielle dans des domaines précis.
Aujourd'hui il existe une réflexion au niveau de la santé qui s'appuie sur les compétences d'Archimède pour voir comment, dans ce domaine, notre site peut devenir une référence.

2) <u>Institut Méditerranéen pour la Transition Environnementale (ITEM)</u>

Monsieur Rose présente ce point (cf. powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Cassuto demande comment concilier un tel projet avec un partenariat avec Total.

Monsieur Rose répond que les producteurs de pétrole produisent plus d'eau souillée que de pétrole. L'institut a choisi d'adopter une attitude pragmatique, l'énergie carbone ne va pas être stoppée du jour au lendemain donc deux choix s'imposaient : ne pas travailler avec ces producteurs, ou bien, essayer de voir comment, dans cette phase de transition, les ressources en eau pouvaient être utilisées au mieux.

Monsieur Belhadj pense que lorsque Total travaille avec des acteurs qui s'engagent dans la transition énergétique c'est pour s'acheter un « vernis vert ». Il mentionne qu'il existe des alternatives aux énergies fossiles. Il termine en ajoutant que Total achète un grand nombre de start-up qui travaillent sur les énergies propres et ils s'ingèrent un peu partout pour freiner la recherche.

Monsieur Rose précise que la transition énergétique va créer une pression sur les autres ressources minérales qui est colossale. Il précise que pour fabriquer une

éolienne il faut beaucoup de lithium et de fer. Il pense qu'il faut sortir de certaines postures pour faire évoluer notre évaluation scientifique.

Monsieur Cassuto fait savoir que le souci réside dans le fait que, dans le monde entier, l'ensemble des universités se débarrasse de tous rapports avec les compagnies qui utilisent les énergies fossiles.

Le Président pense qu'il faut faire attention aux interprétations rapides. N'ayant pas de compétence dans ce domaine, il fait confiance aux collègues, dont il sait qu'ils respectent une éthique.

Monsieur Roques souhaite connaitre les personnes qui ont été contactées au CERGAM.

Monsieur Rose indique qu'il s'agit de Nicolas Aubert et Pierre Batteau, qui sont fortement impliqués dans la démarche.

Monsieur Roques demande s'il est envisageable d'imager que l'état d'avancement des projets puisse être présenté au laboratoire.

Monsieur Rose répond favorablement.

Monsieur Koubiti note plus de 1 100 étudiants de master attendus et demande si tous vont travailler sur cette thématique.

Monsieur Rose fait savoir que tous les responsables de master ont été interrogés sur leur lien avec les trois axes évoqués dans sa présentation. Aujourd'hui, dans les masters les plus impliqués, il y a 850 étudiants qui abordent les questions autour de l'environnement.

Monsieur Torchio, concernant la question des ressources et la transition énergétique, n'a pas vu apparaitre d'unités de recherche qui travaillent sur le développement de nouvelles énergies.

Monsieur Rose fait savoir qu'il a été décidé de ne pas avoir trop de superpositions. Cependant, l'institut est très intéressé par l'impact des nouvelles énergies sur notre environnement.

3) <u>Institut de Mécanique et d'Ingénierie (IMSE)</u>

Monsieur Vandenberghe présente ce point (cf. powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Koubiti note que la graduate school n'a pas été évoqué dans la présentation. Il souhaite savoir s'il s'agit d'un oubli.

Monsieur Vandenberghe répond qu'il souhaite mettre en œuvre une continuité entre les masters et les doctorats via une activité dès le niveau master. Les étudiants qui

souhaitent très tôt s'inscrire dans une formation par la recherche pourront faire une alternance en laboratoire. C'est dans ce cadre que l'on peut parler de graduate chool.

Monsieur Koubiti demande ce qu'il en est des moyens demandés ou nécessaires pour la mise en route de cet institut.

Monsieur Vandenberghe répond que le projet a été construit sans enveloppe définie. La cible est celle qui apparait dans le labexMed. Il précise qu'il existe une discipline dans laquelle l'institut peut démarrer des projets de recherche avec des moyens compris entre 30 000 et 50 000 euros.

Le Président, pour débuter, proposera des budgets et une montée en charge. Les instituts seront ensuite en capacité d'aller chercher des financements. Pour terminer, le Président annonce que va être lancé prochainement un appel à projets relatif aux « grandes universités de recherche » afin d'accompagner notamment le financement des projets de recherche.

Monsieur Koubiti demande s'il est prévu que les chercheurs interviennent davantage dans la formation.

Le Président répond qu'aujourd'hui une réflexion est en cours avec la loi sur la recherche. Il fait savoir qu'il existe une réelle volonté des organismes de faire en sorte que les chercheurs soient plus impliqués dans la formation.

4) Institut des Sciences de la Fusion et de l'Instrumentation en Environnements Nucléaires (ISFIN)

Monsieur Marandet et Madame Reynard-Carette présentent ce point (cf. powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Koubiti demande quels sont les moyens envisagés pour créer cet institut.

Monsieur Marandet répond qu'il connait les leviers possibles pour agir, à savoir le financement de post-docs, les bourses de master... Le degré d'ambition et l'effet de la chose dépendront du niveau de financement.

Monsieur Koubiti demande si les étudiants de fusion pourront « s'entendre » avec les étudiants « d'instrumentation ».

Monsieur Marandet pense que la fusion va beaucoup évoluer sur les dix prochaines années. L'arrivée d'ITER sur la scène scientifique intègre tous les aspects nucléaires ; c'est pourquoi l'environnement dans lequel les étudiants évolueront va les conduire à interagir notamment au niveau de l'ingénierie.

Madame Reynard-Carette ajoute qu'aujourd'hui cela se fait déjà au niveau international. Elle fait savoir qu'elle participait à une conférence internationale à Lima dans laquelle il était organisé des short courses dédiés à l'instrumentation pour la fusion dans une même session.

Madame Mendez indique qu'il a été mentionné la volonté de promouvoir l'interdisciplinarité avec les SHS mais elle n'a pas bien vu en quoi cela consistait. Elle a le sentiment que l'expertise en SHS est utilisée pour développer des compétences d'expert dans le domaine nucléaire.

Monsieur Marandet répond qu'il y a les deux aspects. La dimension interculturelle internationale est essentielle pour les étudiants appelés à étudier dans un environnement comme ITER par exemple. Ensuite il y a un volet recherche.
S'agissant de la formation, des études de cas préparées par des enseignants-chercheurs dans chaque discipline vont permettre de débuter à se parler.

Monsieur Koubiti, concernant le volet international, demande comment sont gérées les contraintes liées à l'aspect très sensible du nucléaire.

Madame Reynard-Carette répond que les contraintes sont variables en fonction des acteurs du nucléaire. Pour illustrer ses propos, elle fait savoir qu'elle part prochainement dans deux centres nucléaires dans le cadre de la mobilité sortante. Quand elle part au MIT, les choses sont très simples ; à l'inverse elles sont beaucoup plus contraignantes en Pologne.

5) Institut Sociétés en mutation

Madame Mazzella présente ce point (cf. powerpoint annexé au procès-verbal).

Le conseil académique approuve par 37 voix pour et 4 abstentions la création de cinq instituts d'établissement.

Madame Alphand pense que les instituts vont profondément transformer le fonctionnement de l'université et elle déplore la parte de collégialité que cela engendrera.

III/ Schéma Directeur de l'Offre de la Formation : lien Formation – Recherche

Monsieur Girardeaux présente ce point (cf. powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Moulin note que, parmi les différentes actions proposées, seul le stage de deux mois est gratifié.

Monsieur Girardeaux confirme et précise que ces stages gratifiés ont un coût qui serait supporté par la composante de l'établissement et non pas par les unités de recherche qui accueillent déjà des stagiaires en master. Cependant, pour les étudiants motivés qui n'auraient pas eu la possibilité d'obtenir des stages de recherche, il est proposé des séjours « découverte » qui ne seraient pas gratifiés.

Monsieur Moulin demande ce qui se passe pour des étudiants très motivés qui n'obtiennent pas la mention.

Monsieur Girardeaux répond que leur est offerte la possibilité de s'inscrire aux séjours « découverte » qui ne sont pas rémunérés.

Monsieur Torchio demande si cette immersion ne pourrait pas être appliquée aux meilleurs étudiants de terminale qui, eux, n'ont peut-être pas encore fait de choix par rapport à la recherche. Cela s'intégrerait dans la continuum bac – 3 bac + 3.

Monsieur Girardeaux indique que cette réflexion est intéressante.

Madame Alphand pense que, dans ce domaine, il existe déjà des actions car dans son laboratoire sont accueillis des élèves de collège.
Elle demande si, lors du séjour pédagogique, d'initiation, les étudiants sont simplement observateurs car, en cas de manipulation, il risque d'y avoir des problèmes de responsabilité.

Monsieur Girardeaux répond que le formulaire d'inscription servirait à couvrir la présence de ces étudiants dans le laboratoire. Il s'agit ici d'accompagnement sous la responsabilité de l'encadrant, il ne s'agit pas d'un stage avec des objectifs définis.

Madame Mendez indique que parfois la recherche se fait sur le terrain. Elle demande quelles dispositions sont prévues dans le cadre de ce dispositif pour répondre à ces contraintes de terrain.

Monsieur Girardeaux répond que le formulaire proposé ne répond pas à cette difficulté.

Madame Mendez demande si les partenaires comme le CNRS et l'INSERM ont accepté ce dispositif ou bien si des discussions sont en cours.

Monsieur Girardeaux répond que cette discussion interviendra à un autre niveau.

Madame Mendez, s'agissant de la certification d'une compétence recherche, fait savoir qu'une simple observation en laboratoire ne permet pas la délivrance d'une telle compétence.

Monsieur Girardeaux répond qu'il s'agit de valoriser l'implication de l'étudiant sans soumettre l'encadrant à de fortes contraintes.

Madame Alphand fait savoir que soulager les encadrants est une bonne chose. Cependant, elle a aujourd'hui trois étudiants en licence accueillis au sein de son laboratoire dont deux errent désespérément dans le laboratoire pour trouver quelque chose à faire.
Il faudra être vigilant sur le message communiqué.

Monsieur Bony ajoute qu'il est important de noter que ces actions s'appliquent hors du format classique des maquettes. C'est pourquoi il est nécessaire que ce point soit débattu et approuvé dans les instances de l'établissement.

Monsieur Collomp souligne qu'il conviendra d'une part de mettre en place un circuit d'attestation de stage et, d'autre part, de sensibiliser les services de scolarité et les intéressés à cette question.

Madame Balansard demande s'il y a un coût de l'encadrement en plus du coût de l'encadré.

Monsieur Girardeaux répond qu'il est important de valoriser l'accueil d'étudiant en L1 mais aussi de valoriser les personnels qui seront en charge de cet accompagnement.

Le conseil académique approuve à l'unanimité le schéma directeur de l'offre de la formation : lien formation – recherche.

IV/ Désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Le Président rappelle qu'il convient de désigner deux usagers suppléants au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.
Après consultation des deux associations étudiantes concernées il propose de désigner :

- Pour l'UNEF : Lyes Belhadj
- Pour l'UNI : Justine Brun

afin de maintenir la parité entre les femmes et les hommes.

Le conseil académique approuve à l'unanimité la désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 17h00.

Fait à Marseille, le 03 juillet 2019

Le Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix-Marseille · AMU ·

Yvon BERLAND